



COMPTE-RENDU DU COMITE DE PROGRAMMATION DU 07 AVRIL 2017

La séance est ouverte à 10h.

Elle est coprésidée par Aurélie MAILLOLS, vice-présidente de la région Occitanie et 1^{ère} Vice-Présidente du GIP Massif central, représentant Carole DELGA, Présidente de la Région Occitanie et du GIP Massif central et Danièle POLVE-MONTMASSON, préfète du Puy-de-Dôme, représentant Henri-Michel COMET, préfet de la région Auvergne – Rhône-Alpes, préfet coordonnateur de massif.

Mme la préfète remercie les membres et salue, en particulier, la présence de Vincent ALAZARD, représentant le Conseil départemental de l'Aveyron qui siège pour la première fois.

Elle rappelle que 2017 est une année charnière. En effet, 2016 a été une année d'installation pour les régions et 2018 sera l'année de la clause de revoyure.

Cette clause de revoyure sera validée par le comité de massif qui devra être recomposé avant le 1^{er} novembre en application de la nouvelle loi montagne.

Elle insiste sur la nécessité d'engager les crédits conformément à la maquette financière afin de soutenir les projets et souhaite que 2017 soit une année opérationnelle pour tous les financeurs.

Mme MAILLOLS salue les élus présents et remercie les techniciens pour la mise en place de fiches projets très efficaces.

1. ORDRE DU JOUR :

- Examen des dossiers
- Reprogrammation et avenants
- Mise à jour du guide du porteur
- Avenant à l'appel à projets « Ingénierie de l'accueil »
- Evaluation
- Communication

2. EXAMEN DES DOSSIERS

RECAPITULATIF DE LA PROGRAMMATION

32 projets déposés, regroupant 44 dossiers dans les thématiques tourisme, bois, attractivité-services, centre-bourg, biodiversité, agriculture et filières.

PRESENTATION DES DOSSIERS

Ne sont cités dans le compte-rendu que les projets ou dossiers qui ont appelé des commentaires ou fait l'objet de modifications en séance.

Les dossiers validés par les financeurs sans remarque, tels que présentés par les chargés de mission du CGET ou du GIP, ne figurent que dans le tableau joint au compte-rendu.

TOURISME DE PLEINE NATURE

- Itinérance : cf. tableau de programmation
- Pôles de pleine nature :

Le Comité de programmation valide une dérogation pour le dossier porté par la société Ferriol-Matrat dont les dépenses sont composées de frais de personnel. L'appel à projets précise que les frais de personnel ne sont éligibles que pour l'animation, mais s'agissant d'un dossier de recherche-développement, ces frais de personnel doivent être considérés comme de l'investissement et non du fonctionnement.

Les deux dossiers portés par la communauté de communes Causses Aigoual Cévennes Terres solidaires sont ajournés car des compléments relatifs aux marchés publics ont été demandés par les services instructeurs et ne sont pas encore parvenus.

Cependant, les dossiers sont validés sur le fond afin de pouvoir les engager par consultation écrite dès réception des compléments.

Pour le dossier porté par le Syndicat mixte du pays du Haut-Languedoc et vignobles dont les salaires de fonctionnaires sont inéligibles au FNADT, le FNADT est porté à 13 500,00 € après validation du comité de programmation, il représente avec les autres cofinanceurs 80% de la dépense éligible de l'assiette FNADT (45 000,00 €), pour maintenir un taux global de 65% sur l'ensemble des dépenses du projet retenu au FEDER. Le cofinancement FEDER est de 4 500,00 € sur l'assiette éligible FNADT de 45 000,00 €.

FILIERE BOIS

Le dossier partenarial CC Decazeville-Aubin, CRITT bois Midi-Pyrénées et PFT bois Midi-Pyrénées est scindé en deux : l'axe mobilier en robinier n'étant pas éligible au FEDER.

DEMONSTRATEURS

L'objectif concret est de développer la veille et l'expérimentation et de proposer des solutions techniques fiables avec la maîtrise des coûts et des techniques, de créer des références de terrain adaptées aux conditions particulières des territoires et des essences, de valider les offres techniques à l'échelle du Massif central et de présenter des offres techniques en termes d'habitat, de coût, de gestion de densité dans le cadre de la transition énergétique afin de certifier les bois du Massif central.

3 démonstrateurs ont déjà été programmés : Thizy-les-Bourgs (69), Varennes-sur-Allier (03) et Vic-sur-Cère (15). Felletin (23), Figeac (46), Amplepuis (69) et Vichy (03) sont encore en émergence.

Les dossiers de Cahors (46) et d'Artisans bois Morvan et d'Anost (71) sont à l'ordre du jour de ce comité. Le PNR du Morvan n'est affiché que pour mémoire en tant que coordonnateur car il ne demande pas de financement.

Le projet de Cahors est porté par la Chambre des métiers et de l'artisanat (CMA) du Lot et s'appuie sur la mise en place d'un centre de formation et de compétences qui a obtenu sur son investissement 1 M€ de Programme d'investissement d'avenir (PIA) et 800 000 € de la région Occitanie.

L'Etat est très favorable à ce dossier car tous les acteurs (CAPEB, CMA du Lot, etc.) sont investis dans le projet et annonce un financement à hauteur de 32 000 €.

Mme GOMEZ précise l'urgence de programmer ce dossier en indiquant qu'il ne s'agit pas de financer l'infrastructure, mais de s'appuyer sur la construction (ou restructuration) d'un bâtiment pour qualifier la ressource bois, la chaîne de valeur et prouver que le modèle économique est viable avec la ressource locale et les savoir-faire locaux. Les travaux doivent démarrer en mai 2017 et le dossier perdrait sa raison d'être s'il tardait à être programmé.

Si la construction est terminée, le dossier « démonstrateur » n'a logiquement plus de raison d'être, ce qui ne permettrait pas de prouver que ce modèle est intéressant sur ce territoire.

Les cofinancements sont en attente.

Elle propose au Comité de soumettre rapidement des possibilités de cofinancement afin d'inscrire ce dossier à la consultation écrite car la programmation de juin risque d'être trop tardive.

Mme MAILLOLS indique que la Région Occitanie n'accompagnera pas ce dossier.

Mme MARIE indique que, si l'avis d'opportunité de la Région Occitanie est négatif, il n'y aura pas de cofinancement FEDER. La Région Occitanie donne, in fine, un avis d'opportunité positif pour permettre un financement FEDER.

Le dossier est ajourné.

Territoires forestiers innovants :

Le projet est porté par les communes forestières du Massif central.

L'objectif est, à partir de chantiers en cours sur des bâtiments publics, de construire un démonstrateur qui remonte jusqu'à la ressource forestière, d'intégrer les outils de traçabilité dans la logique de maquette numérique en associant les TPE-PME de la filière bois construction.

Les communes forestières vont intégrer l'animation de territoires portée par Vivier Bois massif central et faire travailler les PME locales autour d'un investissement public.

16 chantiers sont identifiés en Auvergne – Rhône-Alpes, 18 en Nouvelle Aquitaine, 12 en Occitanie.

Les chantiers dont le lancement est imminent sont : Ailhon (07), Craponne-sur-Arzon (43), Saint-Michel-de-Boulogne (07), Saint-Just-le-Martel (87), Gourdon (07).

Le dossier, initialement inéligible, l'est désormais au vu de pièces complémentaires reçues la semaine dernière.

Le Comité de programmation émet un **avis favorable de principe**. Après instruction des compléments, le dossier pourra être programmé par consultation écrite.

L'Etat participera au financement avec les Régions et le FEDER.

Le dossier est ajourné.

AVRUL

Un court film de la CAPEB est projeté pour illustrer le projet BIM (Bâtiment information modélisé) de maquette numérique.

Le projet a été lauréat d'un appel à projets du Ministère du Logement pour 215 591 € (45% de la dépense présentée), mais doit trouver des cofinancements locaux, dont obligatoirement un financement régional.

En l'absence de cofinancements, la subvention nationale ne sera pas attribuée.

L'AVRUL, qui dépend de l'université de Limoges, a présenté un dossier avec 7 partenaires afin de proposer des formations sur le BIM à destination des artisans du Massif central.

Le BIM est extrêmement important car, à très court terme, son utilisation sera indispensable pour répondre à des marchés publics ou privés.

L'Etat propose 60000 € de FNADT, la Région Nouvelle-Aquitaine est sollicitée à parité.

L'avis de principe de la Région est favorable, mais le dossier est en cours d'instruction par son service juridique.
Le dossier est ajourné.

ACCUEIL – ATTRACTIVITE

TERRALIM – CDA Ardèche le Goût

Le dossier est ajourné car le porteur de projet n'avait initialement pas demandé de subvention FEDER ni Région. Un nouveau plan de financement vient d'être présenté et doit être examiné par les services GIP et Région. L'Etat propose un financement à hauteur de 72 240 €.

Le dossier est ajourné

Mme Maillols demande que les dossiers non finalisés ne soient pas présentés en comité de programmation car ils n'ont droit qu'à deux présentations.

MSAP de Saint-Eloy-les-Mines-CD du Puy-de-Dôme

Mme PETIT craint que le financement du dossier du Conseil départemental du Puy-de-Dôme concernant la Maison de services au public (MSAP) de Saint-Eloy-les-Mines fasse jurisprudence pour financer un nombre très important de MSAP sur le périmètre du Massif central.

Mme la préfète lui répond qu'il ne s'agit pas de financer l'investissement ou le fonctionnement de la MSAP, mais l'expérimentation et le déploiement de solutions innovantes et transposables.

La démarche vient en amont du lancement de la MSAP.

Mme MAILLOLS confirme l'intérêt d'une telle expérimentation à condition qu'elle fasse l'objet d'une capitalisation effective qui puisse notamment servir à des Fab Lab, des Tiers lieux etc.

En réponse à Mme Maillols, M Labonne confirme que ce sera le cas.

Le Conseil régional Auvergne – Rhône-Alpes ne peut pas financer l'animation et ne soutiendra donc pas le projet.

L'Etat propose un financement à hauteur de 54 410,12 €.

Le dossier est validé.

Espace rural et Projet spatial-ENSASE

Ce dossier suit une première convention dont les résultats ont été publiés dans deux ouvrages de qualité. Les thèmes et modalités d'intervention ont montré un net intérêt de la part des acteurs concernés et sont proposés pour être reconduits.

Le projet se développe en région Nouvelle-Aquitaine après avoir été appliqué en région Auvergne-Rhône-Alpes.

Sont proposées une extension des travaux d'élèves au niveau doctoral et la création d'une base d'information à vocation locale et internationale.

Le dossier, bien que très intéressant sur le fond, n'est pas éligible au FEDER en l'état en particulier car sa dimension spécifique au Massif central (périmètre et ciblage sur la ruralité en général) n'est pas justifiée. La Région Nouvelle-Aquitaine confirme cette analyse en signalant qu'elle finance le colloque organisé à Bordeaux dans le cadre du projet ERPS mais que la spécificité Massif central du projet n'est pas vérifiée.

En séance, le Conseil régional Auvergne – Rhône-Alpes annonce un financement de 20 000 €.

Afin de permettre la programmation de ce dossier, l'Etat propose un financement à hauteur de 93 400 €

Le dossier est validé.

RESSAC- ADEFPAT chef de file

Les dossiers visent à renforcer l'attractivité du Massif central via un partenariat étroit entre les collectivités et les entreprises sur la mise en place de services permettant d'attirer et de conserver les salariés.

Une analyse complémentaire avait été sollicitée par les Départements afin de vérifier l'éligibilité des opérations au FEDER par rapport au FSE, ce qui a été fait.

Le degré de maturité des actions étant variable, deux porteurs de projets au sein du partenariat RESSAC ne répondraient pas tout à fait aux objectifs de la convention de massif (appel à projets « services ») et du PO FEDER. Des compléments ont été demandés au PETR Grand Quercy et à la Maison de l'emploi et de la formation du Rhône. Seul le premier avait répondu au jour du comité de programmation. Sous réserve de l'analyse de ces compléments, il pourrait être proposé de programmer en consultation écrite au moins quatre des six dossiers.

Une consultation technique par mail sera effectuée auprès du comité des financeurs Etat-Régions-Départements au préalable.

Le dossier est ajourné.

Centre de gestion de la Fonction publique territoriale (CGFPT) de la Lozère

Le dossier déposé concerne principalement la région Occitanie en partenariat avec la région Nouvelle Aquitaine.

Il a été retravaillé avec le porteur de projet et une clé de répartition a été calculée : 35,73 % correspondant au rapport du nombre d'habitants des communes affiliées au CGFPT de la zone massif sur le nombre d'habitants des communes affiliées au CGFPT de la zone d'étude.

En référence à cette clé de répartition, l'assiette globale de 350 162,83 € est ramenée une assiette éligible de 125 113 € pour la partie Massif central.

Le FEDER intervient à 50 %, soit 62 557 € et le FNADT pour 10 000 €.

Il reste 15 023 € à cofinancer par les Conseils régionaux et départementaux. Le Conseil départemental de la Lozère devrait financer à hauteur d'environ 3 000 € (en cours d'arbitrage) et la Région Occitanie financera sur sa ligne montagne.

L'engagement des crédits pour la partie Massif central n'interviendra que lorsque le plan de financement global sera finalisé.

Une réunion est prévue le 20 avril avec le porteur de projet sous l'égide du Préfet de la Lozère.

Le dossier est ajourné.

Appel à projets centres bourgs :

Le comité de programmation a déjà été informé sur la sélection des candidats : 22 lauréats pour un budget de 2 M€. Les dossiers sont présentés pour information au Comité de programmation quand ils sont prêts à être conventionnés. La complétude est prononcée à la date de réception au SGAR de l'ensemble des pièces.

Les dossiers sont financés à 50 % de FNADT, plafonné à 100 000 €.

Les dossiers ont été recomposés suite à la fusion des EPCI. Le dossier de Mauriac (15) a été divisé entre la commune et la communauté de communes. Sont également présentés les dossiers de La Souterraine (23), de Bellac (87) et de Craponne-sur-Arzon (43)

FORETS ANCIENNES

MILIEUX OUVERTS HERBACES

Erratum dans le diaporama : pour le dossier ARIA, le financement du ministère de l'agriculture est de 38 675 €.

FILIERES

Pour le dossier Lainamac, la Région Nouvelle Aquitaine annonce en séance un cofinancement de 10 %, soit 45 000 €. La Région Auvergne – Rhône-Alpes est intéressée sur le fond par le dossier, mais n'est pas en capacité de proposer un financement.

Concernant la Région Occitanie, l'instruction est en cours entre la Direction de l'Innovation et la Direction de l'Agriculture

Le plan de financement n'est pas bouclé.

M. LABONNE précise qu'il y a urgence car des entreprises privées ont prévu de cofinancer sur leurs fonds propres, ce qui n'est pas fréquent, et que les stations de lavage de la laine de Saugues (43) et de Souvigny (03) sont les deux dernières de France en activité. Les enjeux sont donc importants.

L'Etat propose un financement à hauteur de 134 795,50 €.

REPROGRAMMATIONS

Demandes d'avenants sans incidence sur l'objet et la finalité des dossiers. Il s'agit de redéfinir les postes de dépenses et de valider de transferts de maîtrise d'ouvrage, notamment dans le cadre de la fusion des EPCI.

Bilan de la programmation :

Etat	1 148 782,70 €	dont 111 187,49 € de crédits MAAF
Régions	327 609,65 €	
Départements	35 940,00 €	Hors autofinancement du Conseil départemental du Puy-de-Dôme
FEDER	723 240,00 €	
Total programmé	2 235 572,35 €	

3. PROJET DE REUNIONS PREPARATOIRES ASSOCIANT LES ELUS

Mme MAILLOLS propose, à l'avenir, la tenue de réunions associant les élus régionaux avant le COFIMAC et le Comité de programmation de façon à ce qu'ils soient associés le plus en amont possible.

Elle rappelle que les Régions se sont organisées par thématique :

Marie-Agnès PETIT (Auvergne – Rhône-Alpes) pour le tourisme,

Sylvain MATHIEU (Bourgogne – Franche-Comté) pour le bois,

Jean-Marie BLANC (Nouvelle Aquitaine) pour l'agriculture,

Aurélien MAILLOLS (Occitanie) pour l'innovation territoriale.

Mme ROUSSAT, ayant mandat de M. AGUILERA (CD Allier) s'interroge sur l'opérationnalité d'un tel dispositif, notamment pour les 22 Conseils départementaux.

Les représentants présents des autres Conseils départementaux confirment son scepticisme.

Mme GOMEZ précise que ces réunions en présence des élus n'ont pas vocation à remplacer les COFIMAC, ni l'instruction des techniciens. Elles doivent favoriser un raccourcissement des délais d'instruction en permettant aux élus d'être informés très en amont.

Ces réunions ne seront organisées que pour des dossiers structurants ou lorsque l'on constate des problèmes récurrents de financements (Cf. thématique agriculture). Elle propose d'en organiser une rapidement pour tester le dispositif, autour de 2 ou 3 dossiers « agriculture » qui sont finalisés et que les porteurs de projets peuvent présenter aux élus rapidement.

4. GUIDE DU PORTEUR

Les justifications de dépenses de personnel et de frais de mission sont compliquées pour le porteur et chronophages pour l'autorité de gestion. La modification proposée poursuit un objectif de simplification. Elle ne concerne que le FEDER.

Les coûts indirects au forfait (15 % des frais de personnel) sont systématisés pour tous les porteurs (auparavant seules les associations étaient éligibles).

Les frais de mission ne sont éligibles que pour les associations sur la base des barèmes nationaux.

Les temps partiels sont pris en charge sur la base d'une lettre de mission fixant un pourcentage d'équivalent temps plein ou sur la base de 1 720 h/an.

5. APPEL A PROJETS INGENIERIE DE L'ACCUEIL

Mme MARIE présente un projet de courrier et un projet d'amendement de l'appel à projets pour tenir compte de la nouvelle carte des EPCI.

Les lauréats doivent délibérer à nouveau afin de confirmer leur engagement et, le cas échéant, d'acter le changement de porteur de projet afin que soient prises en compte les éventuelles modifications du plan d'action.

En cas de fusion d'EPCI avec augmentation de plus de 50 % du périmètre, il pourrait être octroyé un bonus d'aide de 5 %.

Le non-respect des engagements conduit à une suspension du solde, 2 possibilités :

La suspension du solde peut s'effectuer par :

- Réfaction au réel,
- Réfaction forfaitaire de 5 %.

Le Comité de programmation adopte à l'unanimité la proposition de réfaction au réel.

6. EVALUATION

M. TOURNADRE présente les évaluations qui doivent être conduites à mi-parcours :

- Evaluation ex-post de la CIMAC 2007-2013,
- Evaluations de mise en œuvre FEDER et CIMAC 2014-2020.

Un cahier des charges est en cours de rédaction pour lancer un marché de prestation.

Les premières conclusions devront permettre de préparer la clause de revoyure.

Un 1^{er} COPIL aura lieu le 13 avril.

Les membres sont :

- Aurélie MAILLOLS (Occitanie)
- Gérard VANDENBROUCKE (Nouvelle Aquitaine)
- Bernard DELCROS (Cantal)
- Jean-Pierre BOUCARD (Lot)
- Catherine MARLAT (PNR)
- Yves LEYCURAS (SPORT MAC)
- André MARCON (Consulaires)

7. COMMUNICATION

Il est proposé de mettre en avant les actions financées sur le Massif central afin de faciliter le porté à connaissance de l'ensemble des porteurs de projets et des citoyens en organisant des réunions d'information et de valoriser le site internet avec la publication d'une newsletter.

Le modèle de newsletter est projeté.

La newsletter comporte 3 actualités, 1 agenda et la possibilité d'un éditto avec liens vers le site.

Le plan de communication annuel impose 2 newsletters par an. Il est proposé d'en publier 4 par an, après les Comités de programmation et après le Comité de suivi.

Mme la préfète indique en conclusion que le prochain Comité de programmation aura lieu fin juin à une date restant à préciser. (Post-réunion : 27/06/2017 14h30)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13h00.

Pour la Présidente du GIP Massif central,
La Vice-Présidente du Conseil régional d'Occitanie,
1^{ère} Vice –Présidente du GIP Massif central

Aurélie MAILLOLS

Annexes

- Liste des participants
- Tableau de programmation

Pour le Préfet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes,
Préfet coordonnateur du Massif central,
La Préfète du Puy-de-Dôme,

Danièle PÔLVE-MONTMASSON